COMMUNE DE MIRABEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 06 juillet 2020.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Madame Irène CAMACHO, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur Alexis DANAUS, Monsieur André MEYER, Madame Christelle VAILLANT-MARCHETTI, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR

Pouvoirs: Madame Marie-Françoise DOMENGE par Monsieur Noël BARATHON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de la séance : Christian FLAMARION

Ordre du jour:

- -Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2020
- -Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- -Indemnités des élus
- -Désignation des délégués aux syndicats de communes :
 - *SMAB (Syndicat Mixte Asse Bléone)
 - *SDE 04 (Syndicat D'Energie des Alpes de Haute-Provence)
- -Désignation du représentant CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées)
- -Délégation du Conseil municipal au Maire
- -Désignation des délégués aux commissions communales
- -Désignation membres commission d'appel d'offres
- -Fixation de nombre des membres du conseil d'administration du CCAS
- -Désignation des membres du CCAS

1. Approbation du compte rendu du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2020.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

M. le Maire a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Messieurs Albert NALIN, Hugo DECROIX et Madame Irène CAMACHO sont élus délégués avec 15 voix :

Messieurs Christian FLAMARION, Noël BARATHON et Alain FASSINO sont élus suppléants avec 15 voix.

3. Fixation des indemnités des élus

M. le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi :

Nom prénom	Fonction	Taux de IB 1027	Montant
DECROIX Hugo	Maire	40.30%	1 567.43 €
CAMACHO Irène	1ére adjointe	10.70%	416.17€
NALIN Albert	2éme adjoint	10.70%	416.17€
FLAMARION Christian	3éme adjoint	10.70%	416.17€
BARATHON Noël	4éme adjoint	10.70%	416.17€

Décision approuvée à l'unanimité.

4. Désignation des délégués au Comité Syndical du S.M.A.B

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est adhérente au Syndicat Mixte Asse Bléone (S.M.A.B.), de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. André MEYER est désigné délégué titulaire et M. Alexis DANAUS délégué suppléant.

Décision approuvée à l'unanimité.

5. Désignation des délégués Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04) au secteur Digne/Barrême

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants afin de représenter la Commune auprès du Collège de Digne/Barrême.

Sont désignés :

<u>Titulaires :</u>
-Noël BARATHON
-Alexis DANAUS

Suppléants :
-André MEYER
-Jérémy CHIAPELLO

-Christian FLAMARION

Décision approuvée à l'unanimité.

<u>6. Désignation représentant CLECT (Commission d'évaluation des Charges Transférées)</u>

La Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLCT) a était créé entre l'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres.

Elle est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Il convient de désigner 1 représentant à cette commission.

M. Hugo DECROIX est désigné.

Décision approuvée à l'unanimité.

7. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, pour la durée du présent mandat, il est confié à Monsieur le Maire 26 délégations.

Décision approuvée à l'unanimité.

8. Désignation des délégués aux Commissions Communales

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner des délégués aux diverses commissions communales:

- Commission Travaux - Voirie -Bâtiments

Alain FASSINO, Noël BARATHON, Albert NALIN, Jérôme MARTINEZ

- Commission finances

André MEYER, Alexis DANAUS, Noël BARATHON, Cécile DUBAR

- Commission Urbanisme - Cadre de vie

Irène CAMACHO, Noël BARATHON, Jérémy CHIAPELLO, André MEYER, Jérôme **MARTINEZ**

- Commission Environnement – Agriculture

Karine DEBRAY, Chantal BRUNI, Albert NALIN, Alexis DANAUS, Christelle VAILLANT-MARCHETTI

- Commission Ecole - Jeunesse - Sports

Christian FLAMARION, Cécile DUBAR, Karine DEBRAY, Alain FASSINO, Marie-Françoise DOMENGE

- <u>Commission Information – Communication</u> Christelle VAILLANT-MARCHETTI, Karine DEBRAY, Cécile DUBAR, Noël BARATHON, Jérôme MARTINEZ. Christian FLAMARION

Décision approuvée à l'unanimité.

9. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ainsi que des suppléants.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal.

Sont désignés :

Titulaires: Suppléants:

-Alain FASSINO -Jérémy CHIAPELLO -Alexis DANAUS -Christian FLAMARION

-Jérôme MARTINEZ -Cécile DUBAR

Décision approuvée à l'unanimité.

10. Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire expose que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il propose de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

11. Désignation des membres du CCAS (Centre communal d'action sociale)

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et ce pour la durée du mandat, le maire étant président de droit. Sont désignés :

- -Alain FASSINO
- -Christian FLAMARION
- -Christelle VAILLANT-MARCHETTI
- -Cécile DUBAR

Décision approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 04.

Le Maire, Hugo DECROIX Le Secrétaire de séance, Christian FLAMARION